



## Compte-rendu du Comité Technique de la Gendarmerie Nationale du 15 octobre 2015

### Les représentants du SNPC/FO

#### **Titulaires:**

Mme CACCAMO, M.M CAUQUIL, LACOSTE, MESNIER, CAMUZEUX.

#### **Suppléants:**

Mme SEGALEN, M.M DUBOURDEAU, CAPRON.

Réunion débutée à 15h15 avec vérification du quorum et lecture des déclarations liminaires. Celle du **SNPC/FO** est jointe au présent compte-rendu.

Le Major Général (MG) comprend le rappel des inquiétudes des agents à l'annonce des futures restructurations régionales et des transferts éventuels d'écoles gendarmerie sur la BA102 de Dijon. Les services de la Direction de la Gendarmerie (DG) étudient ces points et réalisent un travail préparatoire. Des informations seront fournies aux organisations syndicales au fil de l'eau, en toute transparence.

Sur les transformations de postes chaque région a été consultée et a rendu un travail en « organisation/emploi ». Le directeur général et le MG se positionneront d'ici la fin de l'année au sujet de la place et des postes réservés aux personnels civils. La cible de 5070 emplois est confirmée par le MG pour 2019.

La fonction « Clepsydre » sera bien analysée avant la fin de l'année avec les organisations syndicales. Il y a longtemps que le **SNPC/FO** demande, deux ans après la mise en place de ce dispositif, qu'un bilan soit fait et que des mesures correctives soient apportées.

L'action sociale continuera d'être assurée par les services du MINDEF pour les personnels dits du « stock » ainsi que ceux sous « bulle de gestion ». En revanche, le contentieux passe sous gestion MININT.

La réorganisation politique des régions n'impactera pas véritablement la gendarmerie, sauf pour la Corse qui prochainement, va perdre ses deux départements. La gestion des dossiers des agents de la région Midi-Pyrénées « serait », à l'avenir, à la charge du SGAMI Sud-Est.

Au regard de la prime supplémentaire (150,00€) accordée aux agents des préfectures fin 2015, la DGGN n'aura pas de financement de fin de gestion pour délivrer une prime équivalente aux personnels civils du périmètre gendarmerie.

### **Points soumis à avis:**

**Approbation des procès verbaux des derniers CT-GN** du 29 juin et 16 juillet 2015 ont été approuvés avec 9 voix favorables.

### **Réorganisations de la DGGN, de l'ECASGN et du CEGN.**

Le **SNPC/FO** avait demandé, en réunion bilatérale, les organigrammes avant et après restructurations. Le but étant de vérifier que les personnels civils ne soient pas lésés à l'issue. Ces documents n'ont pas été délivrés pour ce CT-GN, le **SNPC/FO** a donc voté contre ces trois réorganisations.

La **CFDT** ainsi que l'**UNSA** se sont abstenus et le **SNAPATSI** a voté pour.

### **Arrêté balai relatif à la prime de restructuration de service dans le cadre de la mise en place des SGAMI.**

En complément de la liste des établissements figurant sur l'arrêté, le **SNPC/FO** demande que soient rajoutées les entités de Toulouse, Marseille et Toulon également impactées. En effet, les distances étant très proches de 10 km pour les déplacements de certains services, les agents concernés pourraient ainsi bénéficier de la prime de restructuration de service. La DG réserve sa réponse au prochain CT-GN après une étude juridique avec la DRH du MININT.

## **Modification des règlements intérieurs (RI) relatifs à l'organisation du temps de travail des personnels civils de certaines régions.**

**Région Rhône-Alpes** 9 voix pour.

**Région Aquitaine** 9 voix pour.

**Musée de la Gendarmerie nationale** 9 voix pour.

### ***Points en communication:***

#### **BILAN SOCIAL**

La DGGN présente un bilan spécifique gendarmerie, qui sera inclus dans celui du MININT.

Le **SNPC/FO** apprécie cette présentation mais souhaite qu'apparaissent les grilles indiciaires des personnels civils pour compléter ce document, ainsi que la part des CSTAGN ou OCTA dans les 136 participants militaires aux OPEX. Le **SNPC/FO** remarque également que la gendarmerie peut faire évoluer la NBI des militaires mais ne se presse pas pour réactualiser celle des personnels civils.

#### **CLASSEMENT DES EMPLOIS**

Afin de valoriser le parcours de carrière des personnels civils affectés en gendarmerie et d'améliorer l'attractivité de ce périmètre au sein du ministère de l'intérieur, un travail de classement des emplois est actuellement mené. La DGGN rappelle la méthodologie en 4 étapes et affirme qu'un groupe de travail sera constitué avec les organisations syndicales pour finaliser ce dossier. La DGGN annonce que la fonction publique, incluant les armées, étudie également ce classement des emplois et la gendarmerie devra appliquer un certain nombre de directives découlant de cette étude globale. Le **SNPC/FO** est satisfait que ce travail de classement des postes soit, enfin, à l'étude. Cette revendication est portée par le **SNPC/FO** depuis le passage de la gendarmerie au ministère de l'intérieur. Néanmoins, il faudra rester vigilant sur les suites données de ce dossier...

### ***Points inscrits à la demande du SNPC/FO :***

#### **Bilan du fonctionnement du logiciel Clepsydre**

Un groupe de travail avec la DPM sera rapidement constitué.

## **Dysfonctionnements des SGAMI**

Le **SNPC/FO** rappelle les difficultés en matières RH de traitement des dossiers avancement et retraite et les dérives liées aux nouvelles méthodes de gestion des ateliers auto.

Le MG ne conteste pas cette analyse et annonce que des comités de pilotage seront créés dans chaque région; constitués du préfet, du commandant de groupement gendarmerie et du DDSP police pour analyser et contrer les dysfonctionnements des ateliers automobiles.

## **Création d'une école de gendarmerie sur le site de la Base aérienne 102 de Dijon**

Pour le MG si cette emprise militaire n'est pas cédée pour l'euro symbolique, la création de cette nouvelle école de gendarmerie ne se fera pas. Pour autant, la DGGN se prépare et travaille sur ce projet. En RH, pour le reclassement des personnels en place, les dossiers sont étudiés pour d'éventuelles intégrations en gendarmerie. Le **SNPC/FO** a demandé que la priorité soit donnée au reclassement des personnels actuellement en poste sur le site de la BA 102 de Dijon.

## **Logement Île-de-France**

Le **SNPC/FO** rappelle la difficulté de se loger pour les agents désirant venir en gendarmerie sur Paris. Cela se traduit par un nombre important de postes non honorés sur le bassin parisien. Une solution existe par le biais du bureau unique du logement (B.U.L), mais très peu de personnels obtiennent satisfaction. Le **SNPC/FO** demande à ce qu'une solution soit à l'étude.

## **Quel devenir pour les CAP avec la modification des régions ?**

Pour la DRH/MININT des textes retenant une fusion de ces commissions est en préparation, il n'y aura pas de nouvelles élections.

**Le MG, avant de clôturer ce CT-GN à 18h35, annonce la tenue de 2 réunions par an, hors CT-GN, pour aborder de manière globale, tous les sujets concernant l'évolution de l'institution gendarmerie.**